

Sauvons l'Université !

Vous n'aurez peut-être pas la loi annoncée (la LPPR), mais vous aurez la réforme !

Les trois rapports remis à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en septembre 2019, dont SLU vous a proposé [l'analyse](#), étaient destinés à donner les grandes orientations d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche présentée par le gouvernement comme un moment important de la politique d'Emmanuel Macron, signalant un nouvel engagement fort de la France en ces domaines.

Le calendrier parlementaire ne permettra pas la présentation de cette loi en 2020. On aurait tort de s'en réjouir : l'abandon d'une ambition législative forte ne signifie en rien l'abandon de la réforme. La loi PACTE, les décrets de Réforme de la fonction publique ainsi que quelques dispositions introduites comme « cavaliers législatifs » dans la loi sur les retraites (qui implique pour les enseignants-chercheurs et chercheurs des mesures compensatoires), voire quelques ordonnances ici ou là peuvent suffire à mettre en place les éléments clés de la réforme annoncée, tout en affranchissant le gouvernement de tout engagement financier pluri-annuel.

Les trois rapports partagent pourtant le constat alarmant de la situation critique de l'enseignement supérieur et la recherche français, de son décrochage dans les dix dernières années, du manque de moyens et de personnel criants dans l'ESR, de la dégradation des conditions de travail de tous les personnels. Ils posent la nécessité d'une intervention forte pour y remédier. SLU aurait pu en signer sans ciller certains passages...

Reste que non seulement, jamais **ces constats ne sont mis en relation avec les politiques menées par tous les gouvernements depuis plus de 15 ans**, mais les solutions prônées s'inscrivent dans leur continuité exacte : **renforcement du pouvoir sans partage des présidents d'université, détricotage du statut des enseignants-chercheurs, développement de la contractualisation** (et donc de la précarité) au détriment des postes de fonctionnaires, **augmentation du temps de travail, renforcement de la différenciation salariale** entre personnes de mêmes catégories, instauration des méthodes managériales dans l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, mis au service des intérêts privés.

Qu'on en juge par les principales mesures préconisées par ces rapports :

Affaiblissement du statut des enseignants-chercheurs

- fin du consentement des intéressés pour la modulation de service afin de pallier le manque d'effectifs ;

- possibilité d'imposer aux chercheurs des charges d'enseignement désormais fixées au cas par cas, dans les universités, sous la houlette des présidents d'université, voire des responsables d'UFR ou de département, en fonction des nécessités de service ; fin du référentiel des 192h TD, donc du paiement des heures complémentaires, expérimentation d'un calcul du temps d'enseignement en ECTS, et non en heures ; mise en place de « *tenure-tracks* » à la française, sous forme de contrats de 5 à 7 ans dont les heureux détenteurs seraient soumis à évaluation régulière des résultats publiés et de la capacité à obtenir des financements sur contrat pour être finalement recrutés ou remerciés ;

- possibilité de fusionner les corps de maîtres de conférences et de professeurs, de manière à réduire le nombre de titulaires et à remplacer peu à peu les maîtres de conférences par des contractuels ; mise en place de CDI de mission scientifique, adaptation des « CDI de projet » déjà en place pour les BIATS, dont le financement serait lié à la durée d'un projet sans nécessité de reclassement à la fin de ce dernier ;

- différenciation des salaires des enseignants-chercheurs et des chercheurs par des primes accordées selon leurs « performances », l'évaluation étant directement couplée aux politiques indemnitaires et de promotion.

Renforcement de la gestion managériale et de la recherche sur projets

- capacité conférée aux établissements et aux universités de décider de leurs propres critères d'évaluation de leurs personnels, avec accréditation de l'HCERES ; concentration du pouvoir décisionnaire en matière de grandes orientations de la recherche au plus haut sommet de l'État (premier ministre) ; hiérarchisation des dotations aux établissements et aux universités en fonction de leur participation aux grandes orientations décidées en haut lieu et de leurs « performances » ; suppression ou refonte du rôle du CNU et de celui du Comité national du CNRS ;

- augmentation des moyens accordés à l'ANR qui se verrait confier la gestion de tous les appels à projets de recherche nationaux ; aide financière de celle-ci modulée suivant la durée des projets, leur thématique et leur possibilité de transfert rapide vers des applications technologiques ; priorité accordée à la recherche sur projets dans les financements accordés ; renforcement des liens entre recherche publique et industrie par tout un ensemble de dispositifs favorisant la recherche partenariale, les synergies avec les PME, la recherche tournée vers les innovations technologiques et industrielles.

Après la destruction des services publics de l'hôpital, des transports, de la poste, de l'éducation nationale, vient donc celle du service public d'enseignement supérieur et de recherche : un changement de paradigme dans la conception des missions de l'ESR, désormais strictement indexées à l'industrie, qui passe donc par une transformation radicale de ses structures et de ses métiers. L'autonomie de la recherche, les engagements à l'élévation d'une société par l'enseignement supérieur, la notion même de formation sur la longue durée sont jetés aux ordures. Les préconisations des administrateurs et managers qui ont rédigé ces rapports visent la mise aux ordres des personnels de l'ESR, leur hiérarchisation et leur mise en concurrence, l'instrumentalisation des financements en vue d'une gestion managériale des « ressources humaines ».

Nous devons aux étudiants, aux doctorants, aux jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs qui entrent dans la carrière, nous devons à nos engagements propres dans notre métier d'enrayer la mise en place de ces mesures. Voilà des années que chercheurs et enseignants-chercheurs sont les analystes les plus aigus des conséquences économiques et sociales des politiques en cours, des années que d'autres propositions sont faites, des années que l'on sait où est l'argent (au CIR par exemple).

Exigeons un cadre législatif digne des enjeux pour l'enseignement supérieur et la recherche, exigeons un calendrier clair de Mme Vidal, entrons dans la discussion sur l'avenir de l'ESR. Ne laissons pas aux technocrates de Bercy la gestion de l'enseignement supérieur et la recherche parce que, en effet, il s'agit d'une priorité nationale.

Seule une mobilisation massive des universitaires et des chercheurs peut faire reculer le gouvernement. Cette mobilisation passe tout de suite par des réunions d'information auprès des collègues, des étudiants, des doctorants, par des AG, par la participation à la préparation et à l'organisation de prochains Etats généraux de l'ESR. La question de l'arrêt des cours, de la suspension des examens et des évaluations, de l'acceptation de siéger dans les commissions se pose dès maintenant. À vous d'agir et d'inventer vos formes de combat.

Sauvons l'Université !